



**Commission de l'Economie**  
**Commission de l'Environnement**  
**Commission du Développement durable**

**Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018**

Ordre du jour :

1. 7137 Projet de loi relatif à la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur et portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données  
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. A partir de 9.15 heures, en réunion jointe avec la Commission de l'Environnement et la Commission du Développement durable:  
  
Implantation d'une usine de fabrication de yaourt dans la zone industrielle Wolser à Dudelange (demande déi Lénk)  
  
- Echange de vues avec les ministres compétents
3. Mesures en vue d'une amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise telles qu'énoncées dans la lettre du 27 mars 2013 de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat - Volet environnement (demande CSV)

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, M. Laurent Mosar, membres de la Commission de l'Economie

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Claude Lamberty, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Environnement

M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner, membres de la Commission du Développement durable

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie  
M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures  
Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

Mme Iris Depoulain, M. Lex Kaufhold, M. Patrick Nickels, Mme Stéphanie Wagemans, du Ministère de l'Economie

Mme Pascale Junker, M. Olaf Münichsdorfer, M. Mike Wagner, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gérard Anzia, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Economie

M. Gérard Anzia, M. Fränk Arndt, membres de la Commission de l'Environnement

Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Emile Eicher, M. Serge Wilmes, membres de la Commission du Développement durable

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie

\*

**1. 7137 Projet de loi relatif à la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur et portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données**

**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Monsieur le Président-Rapporteur présente succinctement son projet de rapport, transmis préalablement par courrier électronique aux membres de la Commission de l'Economie.

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Président-Rapporteur fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents de la Commission de l'Economie.

La commission décide de proposer un temps de parole en séance publique suivant le modèle 1.

2. **A partir de 9.15 heures, en réunion jointe avec la Commission de l'Environnement et la Commission du Développement durable:**

**Implantation d'une usine de fabrication de yaourt dans la zone industrielle Wolser à Dudelange (demande *déi Lénk*)**

**- Echange de vues avec les ministres compétents**

Monsieur le Président de la Commission de l'Economie invite les initiateurs de la demande de mise à l'ordre du jour de la motiver et de préciser leurs questions.

Un représentant de la sensibilité politique *déi Lénk*, évoquant les échos publics critiques à l'implantation annoncée d'une usine à yaourt dans le Sud du pays, énumère une série de questions, d'ordre environnemental surtout (consommation d'eau potable, traitement des eaux usées, transports, ...), qui se poseraient en relation avec cette future production et souhaite connaître la position du Gouvernement dans ce dossier.

\*

Monsieur le Ministre de l'Economie tient, de prime abord, à exprimer son étonnement que la création de quelque 200 postes d'emploi supplémentaires sur le marché du travail luxembourgeois par ledit investissement semble négligeable pour les initiateurs du présent échange de vues.

Monsieur le Ministre donne à considérer que, depuis quelques années, cet investisseur est déjà établi au Luxembourg et contribue déjà au budget de l'Etat, même sans disposer d'une unité de production au Luxembourg. Ces deux dernières années les recettes fiscales générées par cette seule entreprise se chiffraient à 60 millions d'euros.

L'orateur rappelle que le Gouvernement, confronté à des critiques au niveau international visant des « Bréifkëschtfirmen », a, de manière générale, invité pareilles entreprises à apporter également de la « substance » au Luxembourg. Partant, il ne peut que saluer l'annonce de l'entreprise FAGE International SA de vouloir établir une unité de production de yaourt au Luxembourg. L'usine envisagée devrait avoir une capacité de production annuelle de 40 000 tonnes de yaourt et engager majoritairement des personnes à faible niveau de qualification. Cet investissement d'une envergure de 200 millions d'euros répond ainsi à un autre souci du Ministère de l'Economie, mis à part celui de diversifier davantage le tissu économique luxembourgeois, qui est de continuer à créer également de l'emploi pour des personnes peu formées. Pour FAGE, il s'agit d'accroître ses capacités de production afin de répondre à une demande croissante, tout en produisant plus près de ses consommateurs/principaux marchés.

Pour produire les quantités projetées, l'entreprise a besoin de 180 000 tonnes de lait, ce qui correspond à la moitié de la production laitière annuelle du Luxembourg. A noter qu'environ la moitié de la production luxembourgeoise ne peut actuellement être employée directement et doit être vendue au prix du moment sur le « spot market »<sup>1</sup> pour, le plus souvent, être transformée en

---

<sup>1</sup> Vente directe et au comptant (*Kassamarkt* en allemand) à la différence du « futures market » où des contrats de vente à livraison future et à un prix prédéterminé sont négociés.

produits à faible valeur ajoutée comme de la poudre de lait. Selon toute logique économique, l'établissement de ce demandeur supplémentaire devrait avoir un effet bénéfique sur le prix du lait qui saura être obtenu par les producteurs laitiers luxembourgeois et l'orateur renvoie aux lamentations afférentes lors de la dernière crise laitière.

La consommation d'eau potable évoquée d'un équivalent de 20 000 ou 22 000 habitants<sup>2</sup> serait celle de la consommation maximale lors d'une période où la production tourne à plein régime. En moyenne, la consommation d'eau devrait se situer à 2 500 m<sup>3</sup> par jour. Par ailleurs, le Syndicat des Eaux du Sud (SES) aurait confirmé que la capacité d'eau requise serait disponible et le projet d'investissement du groupe FAGE comprend la construction d'une station d'épuration des eaux usées sur le site.

La ligne de production projetée sera hautement automatisée, ce qui correspond aux attentes de la stratégie dite « Rifkin » d'une « industrie 4.0 ». Les produits seront exportés sur le marché européen, ce qui améliorera la balance commerciale du Luxembourg.

La situation de transport dans cette région a également été examinée. Une série de mesures de délestage devraient permettre de gérer le flux de trafic supplémentaire généré.

En ce qui concerne les préoccupations d'ordre environnemental ou de développement durable, Monsieur le Ministre renvoie à la compétence des autres membres du Gouvernement présents. L'orateur souligne comme évident que cette entreprise, comme toute autre entreprise, devra satisfaire à toutes les obligations et contraintes légales et réglementaires en matière de protection de l'environnement notamment.

\*

Madame la Ministre de l'Environnement explique que les chiffres communiqués en ce qui concerne la consommation d'eau potable d'une telle usine varient entre 2 500 à 3 500 m<sup>3</sup> par jour. Cette consommation en eau correspond *de facto* à celle d'une ville de la taille de Dudelange. Un tel besoin supplémentaire en eau potable aura un impact sur le prix de l'eau à payer dans les 22 communes membres du SES.<sup>3</sup> Une adaptation des infrastructures d'approvisionnement en eau sera très probablement nécessaire. Suite à une question afférente, Madame la Ministre précise que c'est la commune de Bettembourg qui, dans son avis concernant ce projet, table sur une hausse du prix de l'eau de 25%. Pour ce qui est du mode de calcul de cette estimation, l'oratrice propose de s'adresser aux auteurs dudit avis. Concernant ce point, elle dit se limiter à faire écho de cette préoccupation.

Concernant les eaux usées, l'oratrice confirme que le projet d'investissement comporte une station d'épuration qui sera conforme aux standards les plus avancés en la matière. Toutefois, l'extraordinaire quantité d'eau traitée qui

---

<sup>2</sup> *Einwohnergleichwerte*.

<sup>3</sup> Bertrange, Bettembourg, Differdange, Dippach, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Frisange, Garnich, Käerjeng, Kayl, Koerich, Leudelange, Mamer, Mondercange, Pétange, Reckange-sur-Mess, Roeser, Rumelange, Sanem, Schifflange, Septfontaines et Steinfort.

sera déversée dans l'Alzette pose problème. En été, cette quantité de 22 000 *Einwohnergleichwerte* (charge moyenne par habitant) correspond à 1/7 de la capacité épurative estivale de cette rivière. Elle rappelle que dans cette région densément peuplée il existe actuellement déjà de nombreuses autres sources polluantes. L'oratrice indique une série de points à examiner et à clarifier en relation avec cette charge supplémentaire, dont l'impact sur la zone Natura 2000 avoisinante. Ainsi, la température de ces eaux résiduaires déversées dans l'Alzette est un des points à clarifier/préciser. L'objectif de son administration est clair : maintenir l'impact environnemental négatif aussi faible que possible. Ceci d'autant plus que ce grand « pollueur » supplémentaire aura également un impact sur de futurs projets d'implantation d'usines ou de lotissements dans la zone d'affluence de l'Alzette. Cet aspect devrait également être étudié. L'étude d'impact tiendra également compte des préoccupations de communes concernées qui ont trait à la qualité de vie de leurs habitants.

\*

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures répond aux questions ayant trait aux transports. L'intervenant rappelle qu'un concept de mobilité a été élaboré avec les communes de Bettembourg et de Dudelange en relation avec les zones d'activités situées entre ces deux agglomérations et notamment le centre logistique (Eurohub-Sud) et le terminal intermodal (CFL-Multimodal) y implantés. Une série de projets d'infrastructure qui ont découlé de ce concept sont en voie de réalisation. Un autre projet de loi visant à améliorer la situation des transports dans cette région vient d'être présenté au Conseil de Gouvernement et sera déposé au courant du mois prochain à la Chambre des Députés. Ce projet de loi vise, par un réaménagement total de l'échangeur autoroutier de Dudelange-Burange, la création d'un accès direct de ces zones par le réseau autoroutier et d'en améliorer largement sa capacité.

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures explique également qu'aucune étude transport spécifique n'existe, focalisée sur cette ou d'autres entreprises particulières. Ce sont les zones dans leur ensemble qui ont été évaluées, sans savoir en détail qui en fin de compte y sera effectivement implanté. Pour l'avenir, l'orateur juge utile de prévoir des études mobilité plus spécifiques. *Grosso modo* toutefois, les projets infrastructurels évoqués devraient, une fois réalisés, suffire à assurer la fluidité du trafic de et vers les zones d'activités évoquées.

\*

L'autre représentant de la sensibilité politique *déi Lénk*, tient à préciser qu'une hausse du prix de l'eau potable, qui irait de pair avec la demande supplémentaire évoquée, constitue bel et bien une question sociale. La population des communes membres du SES devrait ainsi payer les frais de l'implantation de ce grand consommateur supplémentaire. L'intervenant juge utile d'obtenir davantage de détails en relation avec l'estimation concernant l'impact sur le prix de l'eau et continue en doutant de l'impact positif évoqué sur les producteurs laitiers luxembourgeois. L'orateur souhaite, en outre, connaître davantage des réflexions / motifs du Ministère de l'Economie l'ayant amené à saluer l'installation d'une usine à yaourt sur ce terrain appartenant à l'Etat et s'intéresse à l'impact réel sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ci-après « l'Adem »).

Renvoyant à l'origine grecque de l'investisseur en question, l'orateur clôt en critiquant une politique de concurrence fiscale au sein de l'Union européenne.

\*

Monsieur le Ministre de l'Economie réagit en qualifiant la dernière intervention comme pas en phase avec la réalité économique. Bien que d'origine grecque, cette entreprise n'a pas fui la Grèce et le Luxembourg n'a pas débauché cette entreprise de la Grèce. L'orateur tient à souligner que cette entreprise s'est elle-même portée candidate pour implanter une usine au Luxembourg. Il s'agit d'une entreprise en expansion qui produit pour le marché international. L'entreprise dispose ainsi également d'une usine aux Etats-Unis pour desservir le marché US-américain. Pour pouvoir répondre à la demande de la région Benelux et de l'Allemagne, tout en réduisant ses frais de transport, l'entreprise projetait de créer une infrastructure de production plus près de ces clients.

Concernant l'impact sur le secteur laitier au Luxembourg, l'orateur rappelle les chiffres concernant la matière première nécessaire par cette usine (voir supra) et que cette quantité de lait correspond à la moitié de la production luxembourgeoise, aujourd'hui vendue au prix du moment pour être transformée, n'importe où au monde, en produits comme de la poudre de lait. Il juge évident que cette entreprise s'approvisionnera de manière préférentielle auprès de producteurs à proximité et que le prix payé ne saura être inférieur au prix du « Spot market ». Il y aura donc une « surprime » sur ledit prix du marché laitier pour les producteurs locaux s'ils vendent ou parviennent à vendre à l'usine de FAGE.

Monsieur le Ministre poursuit en critiquant une approche hostile à l'industrie<sup>4</sup> des initiateurs de cet échange de vues et présente l'usine comme une infrastructure construite selon les standards les plus avancés, propre et comme complémentaire au secteur agricole luxembourgeois. L'orateur souligne que le Luxembourg est un Etat de droit et que cette entreprise est à traiter comme toute autre entreprise et qu'elle aura son autorisation de construire si elle remplit toutes les conditions et critères y rattachés.

Monsieur le Ministre invite les députés à lui présenter d'autres candidats industriels qui conviendraient pour ce site industriel. Il continue en renvoyant au débat politique, il y a quelques années encore, quant aux risques d'une désindustrialisation du pays et que le Gouvernement était alors convié à œuvrer de sorte à ce que la part de la production industrielle au PIB du pays augmente par rapport à celle du secteur des services.

Concernant l'impact sur le marché de l'emploi, Monsieur le Ministre souligne que l'Adem et l'entreprise FAGE coopéreront pour la mise en place d'un programme de formation de demandeurs d'emploi pour les postes qui seront créés. A côté de certains postes exigeant un niveau de qualification plus élevé et assez spécifique et qui ne seront probablement pas disponibles sur le marché au Luxembourg,<sup>5</sup> un bon nombre de simples agents-opérateurs seront requis. L'orateur rappelle que depuis quelques années, l'Adem lance systématiquement pareils programmes de formation, lorsque de nouvelles entreprises annoncent leur décision de s'installer au Luxembourg, formations

---

<sup>4</sup> Dixit « Äer industriefeindlech Approch... » .

<sup>5</sup> Est évoqué le profil du « Lebensmittelchemiker ».

qui sont offertes aux demandeurs d'emploi qui présentent un profil proche de celui recherché par ces entreprises. L'objectif politique est de faire occuper ces nouveaux postes créés prioritairement par des personnes résidentes ou inscrites comme demandeur d'emploi à l'Adem.

\*

Concernant l'impact sur le secteur laitier, Madame la Ministre de l'Environnement souligne qu'à ce stade, il n'est pas clair où cette nouvelle usine s'approvisionnera en lait. Elle rappelle que le prix réalisable sur le « spot market » pour le lait se situe en-dessous du coût de production du lait au Luxembourg. Renvoyant à un récent échange de vues qu'elle a eu avec la *Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren*, l'intervenante signale que le secteur lui-même critique une certaine incohérence de la politique du Luxembourg en relation avec le secteur laitier : d'un côté, une « fixation vers le niveau le plus bas » avec une augmentation du cheptel des vaches laitières au Luxembourg de 4 000 unités depuis la fin du régime des quotas laitiers avec une orientation de la production vers les marchés d'exportation est acceptée et, d'un autre côté, le secteur agricole est incité à contribuer à la réalisation d'objectifs climat et de protection des eaux et que des efforts sont subventionnés pour parvenir à une agriculture plus extensive. L'objectif devrait être d'accepter le fait que le Luxembourg est une région agricole défavorisée qui devrait s'orienter vers des productions de niche.

\*

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures ajoute que le cas de cette usine à yaourt n'est qu'un exemple d'une problématique bien plus générale : celle de la gestion de la forte croissance économique du Luxembourg. Tous les sept ans, le pays doit, actuellement, digérer une augmentation de sa population de 100 000 personnes et, tous les dix ans, la création de 100 000 postes d'emploi supplémentaires. Jusqu'en 2030, le pays devra ainsi faire face à un afflux de 300 000 frontaliers contre 180 000 aujourd'hui. C'est surtout la rapidité de cette évolution qui la rend si compliquée à gérer. Partant, l'orateur juge peu utile de discuter de ce projet d'investissement spécifique, mais invite l'assistance à réfléchir sur les questions de fond y liées et, en particulier, sur la future politique d'aménagement du territoire. L'orateur renvoie au débat de consultation qu'il a sollicité à ce sujet et qui aura lieu en avril.

Afin que ce débat puisse être utile, Monsieur le Ministre invite les groupes et sensibilités politiques à se positionner concrètement, à dépasser le simple descriptif de la situation actuelle ou la critique sans propositions constructives, comme l'énumération de déficiences infrastructurelles et ainsi de suite. Il incomberait désormais aux forces politiques de présenter leurs propositions de solution, leur vision du futur du pays et les moyens pour y parvenir. Monsieur le Ministre souligne que les électeurs s'attendent de leurs représentants qu'ils apportent enfin des réponses aux défis du pays, défis bien connus de tout un chacun. Lors dudit débat, le Gouvernement en présentera les siennes.

\*

Au cours du débat animé qui s'ensuit les points suivants sont discutés plus

en détail :

- **Communes concernées et PAP.** Un député tient à porter au clair que les autorités politiques de Bettembourg et de Dudelange n'ont pas soudainement adopté une position hostile à l'industrie. Au contraire, par le passé et bien davantage que d'autres communes, ces communes ont accepté également les inconvénients d'un dense tissu d'industries sur leur territoire et continuent à être prêtes à contribuer au développement économique du pays. Leurs responsables politiques ont, toutefois, un devoir par rapport à leurs citoyens dont les aspirations légitimes en termes de qualité de vie sont à prendre en compte. L'orateur renvoie ainsi, entre autres, à une situation de mobilité autour de ces communes difficile à supporter, problématique dont faisait abstraction le concept de développement économique initial.

Un député évoquant le risque que le conseil communal de la commune de Bettembourg se prononcerait contre le plan d'aménagement particulier (PAP) à adopter, Monsieur le Ministre de l'Economie qualifie ce risque de purement théorique puisque la commune ne se prononce que sur la conformité du PAP avec son plan d'aménagement général (PAG). Dans ce cas concret, il est peu plausible que l'implantation d'une usine dans une zone industrielle prévue par le PAG ne soit pas compatible avec ce même PAG ;

- **Fruit d'une stratégie économique nationale.** Un député rappelle qu'indépendamment de la coalition gouvernementale respectivement au pouvoir, le Luxembourg, en tant qu'Etat, cherche à réduire sa dangereuse dépendance d'un seul secteur économique – en l'occurrence du secteur financier. Partant, l'orateur tient à faire acter sa surprise et sa déception face à la récente attitude de certains responsables politiques confrontés aux projets de grands investisseurs industriels : d'un point de vue d'aménagement du territoire la zone en question était, depuis des années déjà, destinée à des activités industrielles. De ce seul point de vue déjà, la discussion actuelle le surprend. L'intervenant souligne que le projet d'implantation de ladite usine n'est qu'une conséquence d'une planification politique à long terme qui devait précisément conduire à pareilles décisions d'investissement. La création de la plateforme logistique à Bettembourg (Eurohub Sud) visait non seulement à donner un coup de pouce massif au secteur de la logistique, mais devait également contribuer à développer tout un écosystème d'entreprises gravitant autour de ce secteur et cette infrastructure. Elle constituait une réponse politique, sur fond d'une stratégie politique à long terme, à l'opportunité qui se présentait suite à la fermeture annoncée du site militaire de la WSA. Il s'agissait d'un concept général, dont les conséquences, à moyen et à long terme, auraient dû être claires à tout un chacun. En plus, indépendamment des partis politiques, un autre objectif de la politique économique du Luxembourg est celui de créer à nouveau des emplois pour des résidents peu ou pas qualifiés. Ce projet d'usine, qui fait l'objet de la présente réunion, concourt à la réalisation de tous ces objectifs. Ce projet devrait donc être salué vivement. Renvoyant aux suites de la crise du secteur de la sidérurgie dans les années 1970, l'orateur rappelle qu'il y a quelques années encore les communes du Sud « se battaient » pour obtenir l'installation de nouvelles industries sur leur



territoire. L'impact notable de la crise financière des années 2007 à 2009 sur le budget de l'Etat aurait, une nouvelle fois, souligné le réalisme et la pertinence de cette stratégie économique nationale. Des dispositifs légaux spécifiques existent pour apporter une réponse adéquate aux préoccupations environnementales évoquées.

Monsieur le Ministre de l'Economie dit pouvoir « mat mengen zwou Hänn ënnerschreiwien » la position ci-avant exprimée. Une stratégie de politique économique se dessine et se met en œuvre dans une perspective à long terme. Des revirements sur cette voie tracée, voire sa remise en cause en cours de route sur fond de l'instantané d'une phase conjoncturelle sont en contradiction même avec l'existence d'une stratégie économique ou d'une orientation politique fondamentale – essentielle également pour garantir la nécessaire prévisibilité aux acteurs économiques. Pareils revirements à court terme sont, par ailleurs, insensés économiquement, voire impossibles s'il s'agit de projets d'infrastructures d'une telle envergure que celles mises en œuvre dans cette région ;

- **Impact pour les producteurs laitiers.** Une intervenante tient à acter que Monsieur le Ministre de l'Economie a déclaré positif l'impact sur le secteur laitier, tandis que Madame la Ministre de l'Environnement parle d'une « fixation vers le bas ». Renvoyant au fonctionnement de la relation entre les exploitants agricoles et leur laiterie respective, elle doute d'un quelconque impact positif sur les producteurs laitiers locaux et s'interroge sur l'existence d'éventuels contacts voire même négociations entre l'entreprise FAGE et les laiteries du Luxembourg.

Monsieur le Ministre de l'Economie réagit en précisant que ses informations concernant l'impact sur le secteur laitier proviennent du Ministère en charge de l'Agriculture. Un surplus de production existe déjà (voir ci-avant), un débouché supplémentaire ne peut donc qu'être salué. La position des services compétents est sans équivoque : quand la demande dans la Grande Région pour la matière première « lait » augmente, la position des producteurs laitiers dans cette région s'améliore ;

- **Insuffisance de la législation environnementale.** Des intervenants suggérant que la législation environnementale serait imprécise ou pas en cohérence avec la stratégie économique du Gouvernement, Madame la Ministre de l'Environnement réplique qu'elle ne connaît peu ou pas de législations qui ne soient pas régulièrement adaptées. Egalement celle régissant l'Environnement est susceptible d'être améliorée en vue d'une plus grande efficacité ou de tenir compte de nouvelles évolutions. Elle tient toutefois à souligner une certaine priorité que revêt le maintien ou le rétablissement d'un environnement intact et ceci en tant que fondement non seulement de la qualité de vie des résidents du pays, mais en tant que préalable même du développement économique ;
- **Mesures de compensation.** Monsieur le Ministre de l'Economie précise que son administration est actuellement en quête de terrains dans la région pour réaliser les mesures de compensation qui s'imposent. Il se dit confiant de pouvoir apporter à court terme une réponse à ce défi. Un représentant du Ministère de l'Economie souligne que le Ministère a pris connaissance des études environnementales réalisées concernant le site en question et a

chargé un bureau spécialisé d'examiner les terrains potentiels identifiés pour la mise en œuvre des mesures de compensation. Deux choses sont à vérifier. D'une part, si la surface répertoriée est suffisante et, d'autre part, dès qu'il s'agit de parcelles exploitées par l'agriculture, comment minimiser la surface requise par des mesures à plus haute valeur compensatoire. Pour des conclusions définitives, une période de végétation complète doit être attendue ;

- **Réputation économique du Luxembourg.** Un député tient à faire acter qu'il juge la discussion actuelle comme étant de nature à porter dommage à la réputation internationale du Luxembourg en tant que site d'investissement et de production au cœur de l'Europe. Des membres du Gouvernement ne devraient pas alimenter des discussions et critiques ouvertes, sur la place publique, de projets d'investissement privés d'envergure. Au contraire, face à la publicité négative générée par des affaires comme *Luxleaks* et autres, le Gouvernement devrait saluer *unisono* que des groupes déjà présents administrativement au pays y apportent également de la « substance ».

Cette intervention provoque des réactions du côté de la majorité gouvernementale récusant cette déclaration, dont Monsieur le Ministre de l'Economie qui donne à considérer que dans chaque dossier de ce genre et dans chaque Gouvernement des frictions entre les ressorts « Economie » et « Environnement » apparaissent et sont inhérentes aux objectifs mêmes des administrations respectives. Il s'agit d'un processus classique. La seule chose à regretter est que ce dossier précis soit désormais discuté sur la place publique et ceci, en plus, en phase préélectorale ajoutant une prise d'agressivité polémique au débat.

Madame la Ministre de l'Environnement réplique qu'elle se préoccupe également de la réputation du Luxembourg en matière d'Environnement. Elle rappelle que la nouvelle coalition gouvernementale était confrontée à un retard substantiel et coûteux pour le contribuable en matière de stations d'épuration au détriment également des pays voisins. Ainsi, le Luxembourg a été condamné par la Cour de justice de l'Union européenne en relation avec son niveau de traitement des eaux urbaines résiduaires. Depuis, l'Etat luxembourgeois est contraint, en sus de son amende forfaitaire initiale de deux millions d'euros versée, à virer chaque jour et aussi longtemps que durera le retard acté, une astreinte de 2 800 euros par jour. De manière générale, elle se doit de constater que le bilan écologique des précédentes coalitions gouvernementales comparé aux possibilités économiques du pays est déplorable, bilan que l'actuelle coalition gouvernementale s'empresse à redresser. Elle évoque ainsi des « Ausnahmeregelungen » qui, par le passé, auraient été accordées à une entreprise par un précédent Ministre délégué en charge de l'Environnement. Elle se dit ainsi fière d'être membre d'un Gouvernement qui adresse ouvertement pareilles questions écologiques et souligne à ce titre que le Ministre de l'Economie appuie sans équivoque les orientations économiques et écologiques retenues dans l'étude stratégique « Rifkin ». L'orientation future de la croissance économique sera « ressourcenschonend » et marquée par un effort conséquent de « décarbonisation » ;

- **Subventions.** Monsieur le Ministre de l'Economie précise que le

groupe FAGE n'a jusqu'à présent ni demandé ni bénéficié d'aucune aide publique du Luxembourg. Ne s'agissant pas d'une PME, il serait, par ailleurs, hautement difficile de lui accorder des avantages financiers. Monsieur le Ministre rappelle, encore une fois, les principes en matière d'aides d'Etat d'application au sein du marché unique européen. Il concède que sur le territoire de la ville de Dudelange et seulement sur ce territoire, région au Luxembourg encore défavorisée économiquement selon l'acceptation de la Commission européenne, il serait, en théorie, possible d'inciter l'installation d'une entreprise par une aide strictement limitée/encadrée. Ce site se trouve, toutefois, placé à cheval entre les communes de Bettembourg et de Dudelange ;

- **Terrains industriels.** Un représentant du Ministère de l'Economie concède qu'entretemps les terrains appropriés pour l'implantation de nouvelles usines sont devenus très rares, surtout si de grandes surfaces d'un seul tenant sont requises, raison pour laquelle le Ministère de l'Economie attend impatiemment l'entrée en vigueur du Plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE) ;
- **Traitement des eaux usées.** Un député concède que le projet d'investissement comporte une station d'épuration des eaux usées de la taille de celle existant à Bettembourg, devrait toutefois impérativement être complété d'un bassin de rétention. Le risque d'un débordement d'une station d'épuration serait réel, évènement qui aurait des conséquences néfastes pour l'Alzette.

Madame la Ministre de l'Environnement partage cette appréciation, tout en ajoutant qu'il s'agit également d'une question de la température de l'eau usée déversée dans l'Alzette. Ici également certains critères sont à respecter. Il s'agit en plus de considérer le fait que ce déversement aura une influence sur une zone « Natura 2000 » à proximité, zone qui doit être protégée de répercussions négatives. De la sorte, un bassin de rétention est susceptible de figurer parmi les critères environnementaux à remplir ;

- **Transports.** Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures récusé la qualification par un intervenant des efforts d'adaptation de l'infrastructure de transport dans la région Bettembourg-Dudelange comme « cosmétique ». Monsieur le Ministre rappelle que l'Etat investi environ un milliard d'euros dans l'infrastructure de cette région et énumère les travaux en cours ou projets de loi déposés ou qui viennent d'être adoptés.<sup>6</sup>

Monsieur le Ministre de l'Economie ajoute que le site de la future usine sera raccordé au réseau ferré. Il est précisé qu'une voie ferrée régulièrement fréquentée dessert actuellement déjà la zone industrielle Wolser. Il est cependant peu probable que cette ligne servira à conduire des salariés vers l'usine ;

- **Volonté du Gouvernement.** Plusieurs députés de l'opposition constatent que Monsieur le Ministre de l'Economie a clairement livré un plaidoyer pour l'implantation de cette usine, tandis que d'autres représentants du Gouvernement concernés ont été moins favorables,

---

<sup>6</sup> 400 millions d'euros pour l'autoroute ; 300 millions d'euro pour la « Beetebuerger Streck » ; 250 millions d'euros pour la gare de Bettembourg; 51 millions d'euros pour le réaménagement de l'échangeur de Dudelange-Burange situé sur l'Autoroute A13 (projet de loi n° 7282).

voire ouvertement sceptiques face à ce projet d'investissement d'envergure et insistent à connaître non pas la position individuelle des ministres, mais celle du Gouvernement.

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie réplique que dans ce dossier la position du Gouvernement est similaire à celle adoptée dans d'autres dossiers de projets d'implantation de nouvelles industries. A priori, le Gouvernement a donc une attitude positive par rapport à cette volonté d'investissement – sous réserve, bien évidemment, que toutes les conditions légales et réglementaires sont ou seront remplies. Dans ce cas concret, la procédure, notamment du côté de l'Environnement, n'est pas encore close. De ce côté, certaines questions ouvertes restent à clarifier. Cette clarification faite et certaines conditions nécessaires remplies, Monsieur le Ministre ne voit aucune raison à prononcer un refus. L'orateur rappelle encore que le Luxembourg est membre d'un marché unique européen dans lequel le principe de la liberté d'établissement est d'application.

Madame la Ministre de l'Environnement rappelle que le projet se trouve encore dans la phase de l'évaluation des incidences sur l'environnement. La procédure d'autorisation ne pourra débuter qu'après l'achèvement de cette évaluation. Une série de décisions sont encore à prendre. L'oratrice souligne que le Luxembourg est un Etat de droit. Ses administrations se meuvent strictement dans un cadre légal et réglementaire prédéfini. Le dossier de cette entreprise sera traité comme celui de toute autre entreprise.

Madame la Ministre est toutefois d'avis que ce dossier comporte également un volet politique. Les responsables politiques doivent être conscients de l'envergure de l'usine projetée dans le contexte d'un pays comme le Luxembourg avec ses ressources naturelles limitées. Il s'agit également de considérer l'influence directe ou indirecte de cette nouvelle production industrielle sur une série d'autres facteurs, comme de futurs projets industriels ou de logement dans cette région. Ainsi, c'est notamment la substantielle consommation supplémentaire d'eau potable par cette seule usine qui ne peut pas être ignorée. Dans ce contexte, l'oratrice renvoie aux projections réalisées par son administration, bien avant ledit projet d'implantation, en ce qui concerne l'évolution de la consommation en eau du Luxembourg. D'ores et déjà, le pays doit faire face à de prévisibles problèmes à satisfaire les pics de la demande dès l'année 2020. Elle juge donc une discussion ouverte à ce sujet, également avec les autorités communales, comme souhaitable.

**3. Mesures en vue d'une amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise telles qu'énoncées dans la lettre du 27 mars 2013 de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat - Volet environnement (demande CSV)**

*Point non abordé au vu de l'heure avancée.*

\* \* \*

Luxembourg, le 3 juillet 2018

Le Secrétaire-administrateur,  
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie,  
Franz Fayot

Le Président de la Commission de l'Environnement,  
Henri Kox

La Présidente de la Commission du Développement  
durable,  
Josée Lorsché